

PROCES VERBAL du conseil municipal du Lundi 26 Mars 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt six mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Madame Myriam LEONARD, Monsieur Didier FABRE, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur André CASSAN, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Laurent CARRERE, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Bernard MUCCL, Monsieur Yves PAUBERT, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Yvon PAPAIX, Madame Patricia MENENDEZ, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL, Madame Sylvia GUERRERO, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Monsieur Franck FAREZ, Madame Anne-Marie CLERGUE.

Procurations de vote :

Monsieur Jackie ROY donne procuration à Mme Isabelle GRAUPERA.

Monsieur Raymond LORCA donne procuration à M. Didier FABRE.

Monsieur Francesco ANTINI donne procuration à Mme Maryse ROUDIERE-CARBONNEL.

Monsieur Stéphane FERRIER donne procuration à M. Xavier PINHO-TEIXEIRA.

Etaient absent(e)s : Madame Marie-Pierre SIBER, Madame Christine MARECHAL.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie EYCHENNE

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2018.

Monsieur le Maire

Bonsoir à tout le monde. Merci donc de votre présence pour ce conseil municipal.

Juste un petit mot en préambule. Aujourd'hui, c'est le dernier conseil municipal mené par Nadine Aribaud puisqu'elle a fait valoir ses droits à de grandes vacances bien méritées.

Je voudrais aborder un autre point que sont les événements tragiques qui se sont déroulés chez nos voisins et amis de Trèbes dans l'Aude. Saluer le geste qu'a fait ce gendarme pour sauver une personne. Dans des temps où on dit que tellement de mauvaises choses se passent, je crois qu'il est bon de signaler ce genre d'acte, même si c'est un militaire et un gendarme, rien ne le dispose à faire ce geste. Je tenais à dire de ce personnage que c'est un véritable héros. Je crois qu'on ne pouvait pas le laisser sous silence. On a une pensée émue également pour ces victimes innocentes. Il est important pour moi de le souligner et de vous associer à ces quelques mots de compassion vis-à-vis des victimes et bien sûr de cette victime-là en particulier. Peut-être, dans le temps, des actions seront menées vis-à-vis de ce qui a été fait et nous serons peut-être amenés à collaborer pour que ce qui a été fait là, ne soit pas oublié.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 février 2018.

1 – AFFAIRES GENERALES :

- Décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.
- Création de la Commission extra-municipale « Patrimoine Culturel ».

II – AFFAIRES FINANCIERES :

- Approbation du compte de gestion 2017 du trésorier, budget principal.
- Approbation du compte administratif 2017, budget principal.
- Affectation des résultats 2017, budget principal.
- Modification du plan de financement – opération « travaux de voirie – programme 2018 ».
- Validation de l'étude calibrage et demande de paiement de la subvention auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat au titre du dispositif Résorption de l'Habitat Insalubre – Traitement de l'Habitat et Opération de Restauration Immobilière (RHI-THIRORI)/Etude de calibrage dans le cadre de l'AMI Centre-Bourg.
- Mise en œuvre et demande de financement auprès de l'ANAH pour une opération de résorption de l'habitat dans le secteur Sécoustous – partie 1 au titre de la Résorption de l'Habitat Insalubre – Traitement de l'Habitat et Opération de Restauration Immobilière (RHI-THIRORI)/AMI Centre Bourg.
- Travaux sur le réseau public d'électricité de l'Avenue Alsace-Lorraine / Syndicat Départemental de l'Energie de l'Ariège.
- Travaux d'éclairage public Avenue Alsace-Lorraine / Syndicat Départemental de l'Energie de l'Ariège.
- Demande de subventions pour la restauration des reliquaires de Sainte Ruffine et Sainte Seconde.

III – MARCHES PUBLICS :

- PA012018 : déconstruction de maisons secteur SECOUSTOUS 1.

IV - AFFAIRES SOCIALES :

- Résidence Jean Miquel : modification de l'indice de référence des loyers au 3^{ème} trimestre 2017.

V- URBANISME-CADASTRE :

- Achat à Monsieur NOVES Eric d'un immeuble situé 17 rue Frédéric Soulié.

VI- ENFANCE-JEUNESSE :

- Renouvellement de la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix pour le service Enfance-Jeunesse.

VII – PERSONNEL :

- Mise à jour sur la gestion du personnel.
- Frais de jury des examens de fin d'année de l'école de musique.
- Modification au régime indemnitaire 2018 du personnel communal.
- Adhésion au service de remplacement mis en place par le centre de gestion de la Fonction Publique de l'Ariège.

Concernant l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2018
Y a-t-il des remarques?

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Pas sur le procès-verbal que vous présentez mais je voulais savoir la raison pour laquelle nous n'avons pas le compte rendu du DOB de la dernière séance ?

Monsieur le Maire

Je ne l'ai pas terminé, il était relativement long et c'est vrai que l'appareillage que nous avons nécessite de retraduire toutes les phrases. Je n'ai pas eu le temps de le faire. Un prochain conseil municipal va se dérouler bientôt sur le budget et vous l'aurez à ce moment-là. Aujourd'hui, nous ne faisons que le compte administratif puisqu'il manque des éléments. Je remercie Monsieur Carbonnel et Mr Borios d'être présents. Il y aura au mois de septembre ou d'octobre une future passation.

Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.
Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (27 voix pour)

Concernant les Affaires Générales : Décisions Municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Création de la commission extra-municipale « Patrimoine Culturel ».

Jean-Luc Torrecillas

Mesdames, Messieurs. Nous vous proposons de créer une commission extra-municipale « patrimoine culturel ». Il m'importe, par contre, d'en préciser la définition. Je remercie Karine pour le travail qu'elle a fait pour cette délibération. Une commission extra-municipale et le patrimoine culturel c'est : *« l'ensemble biens matériels ou immatériels ayant une importance artistique et/ou historique certaine et qui appartiennent soit à une entité privée (personne, entreprise, association, etc.), soit une entité publique (commune, département, région, pays, etc...) ». C'est le principe de base qu'on applique sur cette proposition de commission extra-municipale »*. Il m'importe ensuite de faire appel à candidature pour 4 élus de notre conseil municipal dans le cadre des divers collèges qui constitueront cette commission extra-municipale. Je fais appel à candidature et s'il y a des volontaires c'est le moment.

Monsieur le Maire

Il faut 4 autres personnes pour cette commission.
Messieurs Xavier Pinho Teixeira, Franck Farez, Yvon Papaix.
Et Madame Patricia Menendes

Jean-Luc Torrecillas

Vous verrez que dans l'évolution de cette commission extra-municipale, nous aurons à faire des propositions et à faire acte de candidature auprès de citoyens. Il nous appartiendra de construire cela dans les mois à venir. Cela fera sans doute l'objet d'un rajout de décisions un petit peu plus tard.

Monsieur le Maire

Il faut donner le nombre de personnes associés citoyen.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient. Merci pour cette décision.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (27 voix pour)

Jean-Luc Torrecillas

On peut s'associer actuellement avec 4 associations sur notre local. Je précise que nous sommes intra-muros à Lavelanet pour l'instant et concernant le collège citoyen, je n'ai pas d'idée précise.

Monsieur le Maire

Il faudrait être paritaire.

Jean-Luc Torrecillas

A toutes fins utiles, précisons que cette commission extra-municipale n'est que consultative.

Monsieur le Maire

Je laisse le soin et je délègue la mission de mener les affaires financières sur les 3 premières délibérations à madame Myriam Léonard.

Monsieur le maire quitte la séance.

Myriam Léonard

Affaires Financières : Approbation du compte de gestion 2017 du trésorier : budget principal.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (21 voix pour et 5 abstentions : Monsieur Pinho-Teixeira, Madame Guerrero, Madame Roudiere-Carbonnel, et par procuration messieurs Monsieur Antini et Monsieur Ferrier)

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

J'avais une question sur l'article 6068, un budget voté à 75 000€ pour un réalisé à 98 116,84€ avec écrit : divers services. J'aurais aimé connaître quels sont les services et pour quelles raisons il y a cette augmentation ?

Monsieur CARBONNEL (agent au service comptabilité invité par le maire).

C'est un article fourre-tout qui est comptabilisé avec les petites fournitures et notamment pour les fournitures des travaux de régie.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Sur l'article 6188 : Autres Frais Divers. Je pense qu'il y a une erreur d'écriture puisque sur le budget voté, il est écrit 84 600€ et je pense que c'est 4 600€.

Monsieur CARBONNEL (agent au service comptabilité invité par le maire).

Il n'y a pas d'erreur, ce chiffre correspond au montant de la Décision Modificative votée fin 2017 pour abonder le chapitre 011.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Très bien merci. J'ai une autre question sur les articles 6232, 6236, 6238.

Quand on fait le cumul de ces 3 chapitres, on a une augmentation de 48 % qui représente 47 331€ sur les Fêtes et Cérémonies, Catalogues et Imprimés et Frais Divers de publicité. J'aurais aimé connaître les raisons de cette augmentation ?

Monsieur CARBONNEL (agent au service comptabilité invité par le maire).

Concernant l'article Fête et Cérémonie 6232 l'augmentation vient notamment de la Fête de la Noisette et des festivités non prévues. Le 6236, ce sont les cartes de vœux et plaquettes. Dans l'article 6238 figure toute la communication de la commune (radio, télé, publicité).

Myriam Léonard

Dans sur le compte 6232, il y a eu la Fête de la Noisette qui y avait été budgétisé pour un peu moins. Voilà, ce qui a fait aussi un supplément.

Pour le compte Catalogues-Imprimés. Nous avons recruté depuis un an maintenant une personne en communication. Nous sortons aussi le bulletin mensuel et nous en avons édité plus que prévu.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Merci. Sur l'article 6288 : Autres Services Extérieurs, on vote 10 200€. On a une augmentation de 237% sur ce chapitre 34 391.25 €. Est-ce qu'on connaît les raisons pour lesquelles, on n'avait pas anticipé ce montant ?

Monsieur CARBONNEL (agent au service comptabilité invité par le maire).

Les frais correspondent aux droits de la SACEM et de la résidence culturelle non prévu au Budget Primitif.

Myriam Léonard

La résidence culture, il faut savoir qu'il y a une subvention en recette.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Merci. Sur le chapitre 64162 : Emplois d'avenir. On avait budgétisé 21 000€. On expose l'enveloppe à 156 032,22€ où on nous explique, effectivement, qu'il y a un remboursement à 90% sur 3 ans et sur les CUI un remboursement à 80% sur les 20 heures mais j'aurais voulu savoir quel besoin on a eu de faire autant de recrutements en contrat aidé ? Combien de contrats cela représente ? Et quel accompagnement est fait à ce personnel ? Et que vont-ils devenir demain ?

Myriam Léonard

On peut répondre à cette question c'est-à-dire, en début d'année, nous avions des contrats, des CAE à 20h qui se terminaient. On a eu de la chance de pouvoir les remplacer par des contrats d'avenir à 35h. Ils suivent une formation et au bout de 3 ans, nous en gardons quelques-uns. Les contrats aidés, malheureusement, ils repartent à Pôle emploi.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Cela représente combien de personnes, s'il vous plait ?

Myriam Léonard

Oui. On peut dire encore que l'on a eu de la chance parce que si ces personnes sont là pour 3 ans. En sachant qu'en septembre-octobre tous les contrats aidés ont été arrêtés et cela nous permet quand même de voir venir pendant 3 ans.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Sur le chapitre 673 : Titres annulés: 221 288.60€ 1/12ème d'impôt encaissé à tort en 2016. Est-ce que vous pouvez me donner le motif d'erreur d'encaissement ?

Monsieur CARBONNEL (agent au service comptabilité invité par le maire).

Ce titre émis fin 2016 à la demande de la trésorerie et nous l'avons annulé en 2017 par un mandat au chapitre 67

Myriam Léonard

Oui ça été un trop perçu en 2016 qu'il a fallu rembourser un 2017.

Il faut voter la section de fonctionnement.

Qui est contre ? 5 contre. Qui s'abstient ? Merci.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (21 voix pour et 5 contre : Monsieur Pinho-Teixeira, Madame Guerrero, Madame Roudiere-Carbonnel, et par procuration messieurs Monsieur Antini et Monsieur Ferrier)

Myriam Léonard

Nous passons maintenant à la section d'investissement.

Dépenses de l'exercice :

Sur le chapitre 16- 27 Remboursement Capital Emprunt 1 114 865 €.

Sur le chapitre 20-13-204 Etude et subventions d'équipement : 13 007€

Sur le 21-23 Equipement : 1 363 446€

Total dépenses : 2 491 318€

Recettes de l'exercice :

Chapitre 10 Fond Compensation 297 271€

Chapitre 27-16 remboursements de prés et caution 5 000€

Chapitre 13 Subventions 743 426€

Chapitre 16 Emprunts 839€

Chapitre 20-21-23 0€

Pour un total des recettes 1 046 536€

Est-ce qu'il y a des questions ?

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE

CHAPITRES	011 Charges à caractère Gén.	012 Charges de Perso. et assimilés	014 Atténuation de produits.	65 Charges de Gest. courante	66 Charges financières.	67 Charges Except.	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE
MONTANT	1 726 885	4 317 860	96 588	693 619	232 894	226 534	7 294 380
Pourcentage	23.67%	59.19%	1.32%	9.51%	3.19%	3.11%	

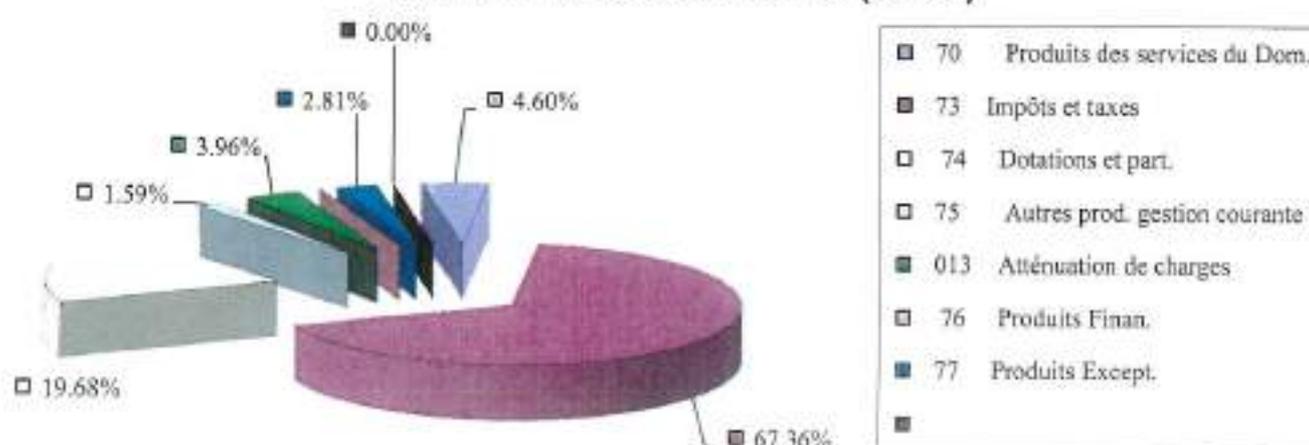
MONTANT DES DEPENSES (en %)



RECETTES DE L'EXERCICE

CHAPITRES	70 Produits des services du Dom.	73 Impôts et taxes	74 Dotations et part.	75 Autres prod. gestion courante	013 Atténuation de charges	76 Produits Finan.	77 Produits Except.	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE
MONTANT	353 624	5 173 862	1 511 921	122 312	303 848	2	215 844	7 681 413
Pourcentage	4.60%	67.36%	19.68%	1.59%	3.96%	0.00%	2.81%	100%

MONTANT DES RECETTES (en %)

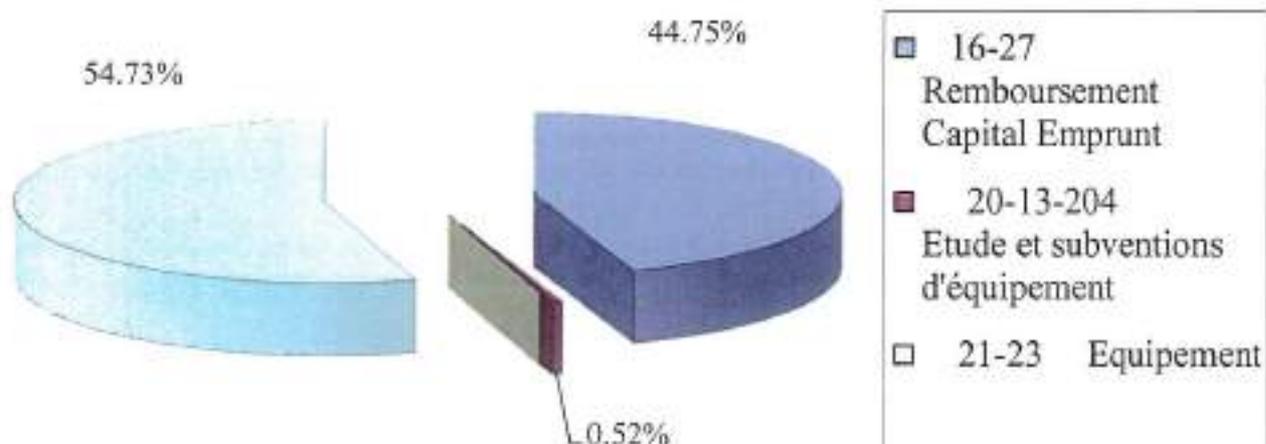


PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

**SECTION INVESTISSEMENT
DEPENSES DE L'EXERCICE**

CHAPITRES	16-27 Remboursement Capital Emprunt	20-13-204 Etude et subventions d'équipement	21-23 Equipement	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE
MONTANT	1 114 865	13 007	1 363 446	2 491 318
Pourcentage	44.75%	0.52%	54.73%	100.00%

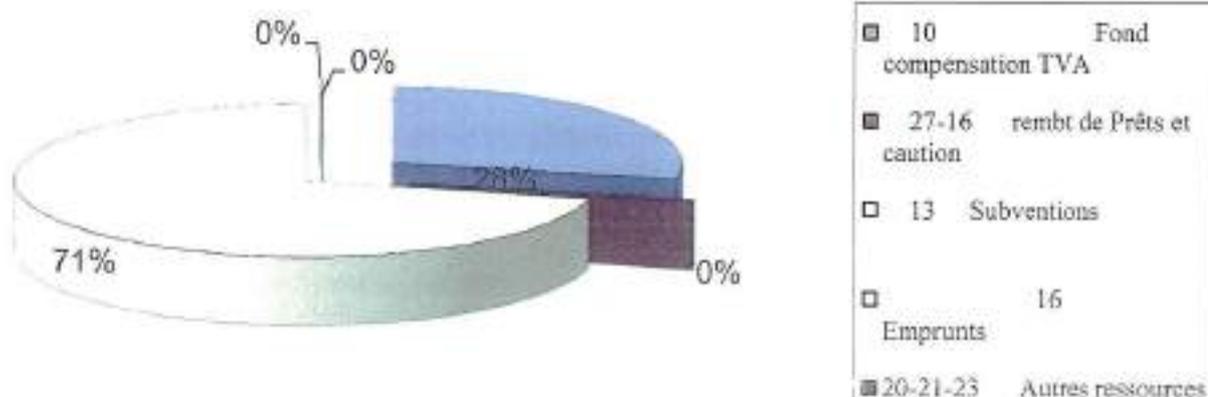
MONTANT DES DEPENSES (%)



RECETTES DE L'EXERCICE

CHAPITRES	10 Fond compensation TVA	27-16 rembt de Prêts et caution	13 Subventions	16 Emprunts	20-21-23 Autres ressources	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE
MONTANT	297 271	5 000	743 426	839	0	1 046 536
Pourcentage	28.41%	0.48%	71.04%	0.08%	0.00%	100.00%

MONTANT DES RECETTES (%)



Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Merci. Sur l'article 1641 : Emprunts en euros. On avait voté 830 000€.

Total réalisé : 941 512,06€. Est-ce qu'on a fait dans l'année un nouvel emprunt qui a augmenté le montant d'autant ? Sinon la différence vient de quoi ?

Monsieur CARBONNEL (agent au service comptabilité invité par le maire).

Cela est dû à une variation du remboursement du capital et des intérêts.

La différence vient des crédits pour rembourser les emprunts du syndicat de voirie qui a été dissous. A la fin du 1^{er} Trimestre 2017, il était prévu au 16878 et non au 1641.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Non mais ma question c'est : il y a une variation d'autant de pourcentage sur le vote des emprunts, on ne les connaît pas à l'avance ?

Monsieur CARBONNEL (agent au service comptabilité invité par le maire).

Non

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Il y a des emprunts à taux variable ça veut dire ça, non. Alors, je ne comprends pas.

La courbe. Je pourrais peut-être venir pour qu'on me l'explique.

Monsieur CARBONNEL (agent au service comptabilité invité par le maire).

Tu veux venir à la comptabilité. Nous te montrerons chaque emprunt avec leurs annuités.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Non. Ma question, elle n'est pas là. L'année N-1, on ne connaît pas l'annuité d'emprunt à rembourser ? Elle varie quand ?

Monsieur CARBONNEL (agent au service comptabilité invité par le maire).

Pour certains emprunts nous avons le détail moins d'un mois avant l'échéance.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Ce montant on le connaît quand ? A l'échéance.

D'accord. Je ne pensais pas que ça pouvait varier d'autant de pourcentage d'une année sur l'autre.

Myriam Léonard

On passe au vote ? Qui est contre ? 5 contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (21 voix pour et 5 contre : Monsieur Pinho-Teixeira, Madame Guerrero, Madame Roudiere-Carbonnel, et par procuration messieurs Monsieur Antini et Monsieur Ferrier)

Affectation des résultats 2017 le budget principal.

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		149 819.16 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		1 268 950.66 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		1 418 769.82 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-1 195 628.33 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		1 196 700.00 €
Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	1 418 769.82 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		1 418 769.82 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Oui. Est-ce qu'on peut nous détailler ce qui reste à réaliser en investissement où on ne les connaît pas ?

Myriam Léonard

Tout à fait. Les restes à réaliser. Il y a eu en titre restant à émettre, il y en avait pour 1 500 700€ qui se définissent ainsi : nous avions fait il y a de 2 ou 3 ans, une demande d'emprunt de 2 000 000€ et donc il y a 1 500 000€ que nous n'avons pas touché. Ensuite sur le pôle culturel, il y avait 131 700€ qui doivent rentrer. Sur la gendarmerie, 175 000€. Ensuite dans les dépenses engagées qui n'ont pas été mandatées sur le pôle culturel 50 000€ et sur le Centre Bourg de 260 000. Donc la différence c'est 1 196 700€.

On passe au vote qui est contre ? 5 contre Qui s'abstient ? Merci.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (21 voix pour et 5 contre :

**Monsieur Pinho-Teixeira, Madame Guerrero, Madame Roudiere-Carbonnel, et par
procuration messieurs Monsieur Antini et Monsieur Ferrier)**

Modification du plan de financement-Opération " Travaux de voirie-Programme 2018".

Didier FABRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un premier plan de financement a été arrêté en séance du conseil municipal du 05 février 2018. La délibération n°2018/020 indiquait une aide possible de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 30% du montant des travaux envisagés ce qui représentait une subvention de 51.219,90€. Or, les aides de l'Etat au titre de la DETR pour des travaux de voirie sont plafonnées. Il convient donc de modifier le plan de financement prévisionnel comme suit :

<u>PROJET VOIRIE 2018</u>	<u>MONTANT H.T. PLAFOND</u>	<u>POURCENTAGE</u>
Etat (DETR 2018)	30.500,00	17,86
Conseil Départemental (FDAL)	34.166,60	20,00
Autofinancement	106.066,40	62,14
TOTAL HT	170.733,00	100,00

Sur cette base financière, deux subventions seront sollicitées pour les montants sus-indiqués, l'une auprès de l'Etat au titre de la DETR 2018 et l'autre auprès du Conseil Départemental de l'Ariège au titre du FDAL 2018.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

J'aurais 2 questions, la première connaître peut-être la raison pour laquelle on n'a pas souhaité passé avec l'intercommunalité justement qui a des plafonds plus élevés ? On aurait pu obtenir entre 30 et 50 % de DETR en passant par l'intercommunalité et ma 2ème question, au conseiller départemental, je vous enlève la casquette de maire Monsieur Sanchez.

Le FDAL, il y a un plafond au niveau du département ou pas ? Parce que je vois qu'on appelle à 20 % sur le montant et je me rappelle plus du plafond FDAL au département.

Didier FABRE

Pour la première question, nous ne sommes pas passés par la Communauté de Communes pour la bonne et simple raison que lorsqu'il a été ouvert les offres de la maîtrise d'œuvre, on est allé prendre quelqu'un qui est le double plus cher que le moins cher. J'ai dit que ce n'était pas la peine de se payer un maître d'œuvre aussi cher.

La deuxième chose, c'est que j'avais demandé déjà en 2017 qu'on monte un marché à bons de commande. On m'a répondu que ce n'était pas possible. Or, le département ne fait que ça dans les investissements. Donc dans ces conditions ce n'est plus la peine d'aller à la Communauté de Communes, on le fera tout seul.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Monsieur Fabre cela fait quand même un écart sur un montant total de 170 000€ de moins 20 000€, quand même.

Aujourd'hui on arrive à avoir en DETR 17.86% puisque justement on nous dit qu'on est plafonné à 30 500€. A l'intercommunalité, le pourcentage va de 30 à 50 %.

Didier FABRE

Dans le cadre de la DETR, ce qui a été annoncé à la Communauté de Communes l'an dernier, puisqu'on était quand même en 2017, on nous avait annoncé 50% de subventions. Or, j'ai quand même le détail de la subvention allouée en 2017 ce n'est pas 50% mais c'est 30%.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Vous avez raison mais j'ai dit entre 30 et 50%, je n'ai pas dit 50%. On est plafonné à 360 000€ au niveau de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire

Juste pour apporter un complément, effectivement, le maximum en DETR c'est 30% à 50% mais on peut toujours demander plus. Mais ce sera 30% au maximum. Si tenté qu'il n'y ait pas trop de dossiers pour qu'on redescende les montants puisque ça dépend aussi de l'enveloppe budgétaire.

Les élus, conseillers départementaux, qui sont pour certains Président de Communauté de Communes ne seraient pas très heureux si le Pays d'Olmes obtenait 45 % et qu'eux ne resteraient qu'à 30%. Nous sommes passés par ce biais là parce qu'effectivement je reviens sur ce qu'a dit Monsieur Fabre, j'ai compris que nous n'avons pas pris quelqu'un qui a déjà travaillé chez nous, simplement parce qu'il n'avait pas fourni quelques papiers alors que c'était quelqu'un de sérieux puisque c'était celui qui avait fait les travaux avant.

Le PLUI va coûter 60 000 à 70 000€ de plus en passant par la Communauté de Communes que si nous l'avions fait nous-même. C'est ce que j'ai posé comme question à Madame la Préfète.

A quoi ça sert une Communauté de Communes si tous les dossiers que nous faisons passer, doivent nous coûter beaucoup plus cher ? Je le redis le PLUI pour nous c'était 37 000 € commune de Lavelanet. Aujourd'hui, on aurait notre PLUI.

En passant par la Communauté de Communes, les derniers éléments qu'on nous avait donné c'était 35 000€ pour la mairie de Lavelanet avec une soulte de 66 000€ à donner à l'entreprise qui va faire le PLUI. Excusez-moi, il valait mieux que les communes se débrouillent seules d'autant plus que certaines communes n'ont rien demandé sur le PLUI et vont être obligées de participer financièrement.

Concernant, la 2ème question sur le FDAL, c'est une enveloppe qui est bloquée au niveau de chacun des territoires. Le montant c'est à peu près 20% mais ça peut n'être que 10 % puisque nous avons sur le Canton du Pays d'Olmes une enveloppe de 187 000€ à partager, s'il y a 10 ou 30 dossiers, c'est la même somme qui est distribuée. C'est pour cette raison que nous avons demandé à ce qu'on puisse revoir ces montants parce qu'on ne trouve que ce sont des montants qui sont très peu élevés par rapport au FDAL.

Nous, en règle générale, sur les chantiers que nous avons sur Lavelanet, ils sont de l'ordre de 30 000€, entre 27 et 34 000 € en moyenne sur le FDAL, et nous sommes ceux qui ont le plus puisque nous sommes une grosse collectivité.

Le FDAL est plafonné au niveau du montant. La répartition ce fait en commission, pour que chacun puisse avoir un petit peu sur chacun des dossiers mais le montant est bloqué et le

maximum c'est 20% de l'enveloppe. Voilà pourquoi on l'a demandé comme ça. Je serai à la réunion puisque la réunion DETR pour les projets de plus de 150 000€ a lieu vendredi. J'y serai pour vérifier si on peut avoir les 50%. En tout cas, s'il y avait des questions à défendre, j'irai défendre le dossier de mes collègues, des autres communes, au même titre que je défendrai celui de Lavelanet s'il y était. On saura le résultat la semaine prochaine. Nous demandons 30%, si on les a nous serons très heureux parce qu'on ne les a jamais eu. Puis, on espère que la répartition qui sera faite, sera équitable pour tout le monde.

Yves PAUBERT

J'essaie de comprendre un petit peu. J'essaie de reformuler, vous me direz si je me trompe. Si les travaux avaient été faits par la Communauté de Communes, ils auraient coûté plus cher mais ils auraient été mieux subventionnés que s'ils sont faits par la commune de Lavelanet. Je voudrais rappeler que, de toute façon, c'est quand même le lavelanétien qui paye soit au niveau de l'impôt communal, soit au niveau de l'impôt départemental, soit au niveau de l'impôt de l'État. Dans tous les cas, ce n'est pas parce que les subventions sont élevées, qu'on est obligé de sauter dessus. Dans la mesure où c'est quand même le citoyen qui paye. Donc l'argument de dire : essayons de trouver un moyen qui permet de le faire à moindre coût et à qualité égale, même s'il est moins subventionné parce qu'au final ça coûtera moins cher, ça me paraît quand même une bonne idée.

Didier FABRE

Si nous lançons le marché et qu'on le fait sur la commune, on risque d'avoir des meilleurs prix qu'à la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire

D'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (27 voix pour)

Validation de l'étude calibrage et demande de paiement de la subvention auprès de l'Agence National de l'Habitat au titre du dispositif Résorption de l'Habitat Insalubre-Traitement de l'Habitat et Opération de Restauration Immobilière (RHI-THIRORI)/ Etude de calibrage dans le cadre de l'AMI Centre Bourg.

Monsieur Laurent CARRERE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la collectivité s'est engagée d'une part dans le projet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Centre Bourg et d'autre part dans le projet de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. L'association de ces deux démarches a fait émerger un projet ambitieux : Lavelanet 2050. Cette ambition souhaite répondre au projet de revitalisation permettant d'améliorer le cadre de vie des populations, de redynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et d'accompagner la transition écologique et énergétique du territoire. Il s'agit également d'un projet global et soucieux de servir ses habitants et de redynamiser son bassin de vie afin de lui offrir une dimension résolument moderne et tournée vers l'avenir.

Ces réflexions ont amené à faire le pari d'une recomposition en profondeur de l'espace public par une dé-densification du tissu ancien, la constitution d'espaces publics, la réhabilitation de l'habitat, la mise en œuvre des mobilités douces, la réappropriation d'éléments de nature

auparavant cachés et la reconstitution d'une perméabilité entre la ville et son exceptionnel cadre paysager et naturel dont l'objectif est de créer un véritable centre-ville disposant d'une urbanité.

Monsieur le Maire rappelle que le groupement de cabinets d'architecte, urbanistes, sociologues et environnementalistes dont le bureau d'études Urbanis a réalisé l'étude-pré-opérationnelle pour la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Centre-Bourg et de Développement Territorial (ORCB-DT). Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'un vaste projet de développement territorial dont l'un des axes prioritaires est la résorption de l'habitat insalubre pour répondre aux besoins des habitants actuels, mais aussi pour favoriser l'accueil des nouvelles populations en centre-bourg.

Au niveau du traitement de l'habitat, cette action permettra de résorber un fort taux de logements vacants (623 logements vacants), indignes (environ 222 logements). Grâce à l'ORCB-DT, la commune de Lavelanet souhaite modifier l'image de son territoire. Pour confirmer cette nouvelle dynamique et conformément aux actions déjà engagées sur le territoire, la Commune de Lavelanet souhaite poursuivre son intervention en matière d'amélioration de l'habitat. Les grands axes de l'ORCB-DT sont les suivants :

- lutter contre l'habitat indigne et le logement dégradé chez les propriétaires occupants et bailleurs,
- lutter contre la vacance des logements,
- lutter contre la précarité énergétique,
- proposer une nouvelle offre locative à loyer maîtrisé,

Le volet incitatif

Ce dispositif comprend un volet incitatif afin de permettre à des propriétaires bailleurs ou occupants de réhabiliter leurs logements par le biais de subventions. Par délibération en date du 20.10.2016, un certain nombre d'aides financières complémentaires aux aides de l'ANAH ont été décidées par le conseil municipal.

Le volet coercitif

Outre le volet incitatif, un volet coercitif est mis en place sur des secteurs prioritaires identifiés sur la commune de Lavelanet par le bureau d'étude Urbanis dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle, soit 21 immeubles très dégradés vacants ou occupés avec présomption d'indignité, d'insalubrité irrémédiable géographiquement isolés ou situés dans des îlots stratégiques. Les immeubles concernés sont localisés dans les secteurs Sécoustous et Liberté. Ce volet doit permettre de lutter contre les situations de logements indignes ou insalubres.

Le secteur Sécoustous a été identifié et priorisé pour revitaliser le centre bourg. Ainsi l'étude de calibrage d'un montant de 18 970 € comprend d'une part une analyse sur l'îlot Sécoustous – Partie 1 (en vue de démolir les immeubles suivants : 4, place Henri Portet – Lavelanet (parcelle C 405-406), 7, rue Frédéric Soulié – Lavelanet (parcelle C 407) et 9, rue Frédéric Soulié – Lavelanet (parcelle C 408) et d'autre part un projet de réhabilitation pour réaliser un logement social au 43, Avenue Générale De Gaulle – Lavelanet – (parcelle C – 0112).

Le rendu de cette étude a fait l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et d'une demande d'éligibilité auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne (CNLHI) en septembre 2017.

Par courrier en date du 25 octobre 2017, l'ANAH a notifié à la commune une subvention d'un montant de 13 289 €. Ce soutien financier dans le cadre du dispositif de résorption de l'habitat insalubre RHI-THIRORI couvre 70 % de la dépense envisagée. Ainsi, après l'élaboration de cette étude et avant de procéder à la phase opérationnelle de ce projet, il y a lieu d'une part d'approuver cette étude de calibrage et d'autre part de demander le versement de la subvention.

Monsieur Le Maire

Des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération;
Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (27 voix pour)

Mise en œuvre et demande de financement auprès de l'ANAH pour une opération de résorption de l'habitat dans le secteur Sécoustous- partie 1 au titre de la Résorption de l'Habitat Insalubre -Traitement de l'Habitat et Opération de Restauration Immobilière (RHI-THIRORI)/AMI Centre Bourg.

Yvon PAPAIX

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la collectivité s'est engagée d'une part dans le projet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Centre Bourg et d'autre part dans le projet de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. L'association de ces deux démarches a fait émerger un projet ambitieux : Lavelanet 2050. Cette ambition souhaite répondre au projet de revitalisation permettant d'améliorer le cadre de vie des populations, de redynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et d'accompagner la transition écologique et énergétique du territoire. Il s'agit également d'un projet global et soucieux de servir ses habitants et de redynamiser son bassin de vie afin de lui offrir une dimension résolument moderne et tournée vers l'avenir.

Ces réflexions ont amené à faire le pari d'une recomposition en profondeur de l'espace public par une dé-densification du tissu ancien, la constitution d'espaces publics, la réhabilitation de l'habitat, la mise en œuvre des mobilités douces, la réappropriation d'éléments de nature auparavant cachés et la reconstitution d'une perméabilité entre la ville et son exceptionnel cadre paysager et naturel dont l'objectif est de créer un véritable centre-ville disposant d'une urbanité.

Monsieur le Maire rappelle que le groupement de cabinets d'architecte, urbanistes, sociologues et environnementalistes dont le bureau d'études Urbanis a réalisé l'étude-pré-opérationnelle pour la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Centre-Bourg et de Développement Territorial (ORCB-DT). Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'un vaste projet de développement territorial dont l'un des axes prioritaires est la résorption de l'habitat insalubre pour répondre aux besoins des habitants actuels, mais aussi pour favoriser l'accueil des nouvelles populations en centre-bourg.

Au niveau du traitement de l'habitat, cette action permettra de résorber un fort taux de logements vacants (623 logements vacants), indignes (environ 222 logements). Grâce à l'ORCB-DT, la commune de Lavelanet souhaite modifier l'image de son territoire. Pour confirmer cette nouvelle dynamique et conformément aux actions déjà engagées sur le territoire, la Commune de Lavelanet souhaite poursuivre son intervention en matière d'amélioration de l'habitat. Les grands axes de l'ORCB-DT sont les suivants :

- lutter contre l'habitat indigne et le logement dégradé chez les propriétaires occupants et bailleurs,

- lutter contre la vacance des logements,
- lutter contre la précarité énergétique,
- proposer une nouvelle offre locative à loyer maîtrisé,

Le volet incitatif

Ce dispositif comprend un volet incitatif afin de permettre à des propriétaires bailleurs ou occupants de réhabiliter leurs logements par le biais de subventions. Par délibération en date du 20.10.2016, un certain nombre d'aides financières complémentaires aux aides de l'ANAH ont été décidées par le conseil municipal.

Le volet coercitif

Outre le volet incitatif, un volet coercitif est mis en place sur des secteurs prioritaires identifiés sur la commune de Lavelanet par le bureau d'étude Urbanis dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle, soit 21 immeubles très dégradés vacants ou occupés avec présomption d'indignité, d'insalubrité irrémédiable géographiquement isolés ou situés dans des îlots stratégiques. Les immeubles concernés sont localisés dans les secteurs Sécoustous et Liberté.

Mr le Maire rappelle le rendu de l'étude de calibrage réalisé par le cabinet Urbanis se traduisant par :

- La démolition de Sécoustous – 1, des immeubles suivants : 4, place Henri Portet – Lavelanet (parcelle C 405-406), 7, rue Frédéric Soulié – Lavelanet (parcelle C 407) et 9, rue Frédéric Soulié – Lavelanet (parcelle C 408)
- La réhabilitation d'un logement social au 43, Avenue Générale De Gaulle – Lavelanet – (parcelle C – 0112).

Le montant des travaux mentionnés susdits (cf pièce jointe : tableau prévisionnel financier ANAH) concernant cette opération s'élève à hauteur de 286 427,80 € TTC.

Ainsi, les conclusions de cette étude permet d'arrêter le bilan prévisionnel de cette opération, conformément aux instructions de l'ANAH, Agence National d'Amélioration de l'Habitat ;

- de juin 2010 portant modification du chapitre V du RGA de l'ANAH et définissant les modalités de financement des RHI/THIRORI et reprenant la délibération 2010-39 du Conseil Administration du 2 juin 2010,
- d'octobre 2010 modifiant les modalités de financement.

Par conséquent, le coût global des travaux de démolition et de réhabilitation (cf pièce jointe à la présente délibération « bilan financier prévisionnel) s'élève à 286 427,80 € TTC. Le bilan fait apparaître un montant total de déficit de 200 499,46 € TTC. Sur la base des modalités fixées par des instructions de l'ANAH relatif aux financements des opérations de résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux, l'Agence Nationale de l'Habitat sera sollicité à hauteur de 70 % du déficit de l'opération soit à hauteur de 200 499,46 € TTC. Ainsi, la ville s'engage à financer le solde de ce déficit, soit en l'état du bilan, un montant de : 85 928,34 € TTC.

Suite au décret n°2009-1626 du 24 décembre 2009 transférant à l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) la compétence en matière de RHI et au décret n° 2009-1625 du 24 décembre 2009 précisant la nouvelle organisation de l'ANAH et les modalités de constitution de la nouvelle

commission nationale insalubrité, la demande de subvention sera adressé à l'ANAH via son représentant local en la personne de Mme la Préfète de l'Ariège pour instruction par la DDT 09.

Monsieur le Maire

Dans le cadre de RHI-THIRORI, nous avons des financements importants. A condition de démolir et de construire quelque chose à côté sur des biens. Donc, nous avons ce bien Avenue Général de Gaulle, on réhabilite le bâtiment qui est une maison sociale, qui appartient à la ville depuis de nombreuses années et le logement qui est au 2ème étage sera réhabilité qui nous permet de bénéficier d'aides importantes en termes de démolition. Ces démolitions se passent rue Frederic Soulié où l'insalubrité a été reconnue très largement. Il est urgent, maintenant, que le projet puisse démarrer et démolir ces bâtiments qui ont quelques soucis en termes d'hygiène et autre... Il y a toujours des marchands de sommeil. Certains sont bien identifiés sur la ville. Là aussi, il y aura une action contre ces gens-là qui installent des personnes dans des conditions déplorables. Tous les bâtiments, au cœur de ville, seront démolis de façon à mettre en place des travaux de reconstruction sur les bâtiments qui sont à flanc de colline. Certains seront démolis pour faire des accès qui vont vers l'ancienne maison de retraite.

L'ancienne maison de retraite est en pleine démolition mais c'est une démolition intérieure donc cela ne se voit pas. Tout un côté a été désamianté et dépollué, ils ont attaqué aujourd'hui l'autre partie. D'ici 8 à 10 jours, la démolition du petit bâtiment commencera. Vers le 15 avril, les travaux seront beaucoup plus conséquents. Une fois la démolition terminée, ils attaqueront immédiatement la démolition de l'îlot Sécoustous.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci donc pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (27 voix pour)

Travaux sur le réseau public d'électricité de l'Avenue Alsace Lorraine / Syndicat Départemental de l'Energie de l'Ariège.

Didier FABRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la collectivité s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie du territoire et de la préparer aux impacts du changement climatique. A cette fin utile, la collectivité a entrepris une démarche globale et participative engageant toute la population d'un territoire qui vise l'excellence et l'exemplarité environnementale. La commune a été déclarée Territoire à Energie Positive et pour la Croissance Verte (TEPCV) lancée par la Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie. L'objectif est de mobiliser le territoire et de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- atténuer les effets du changement climatiques, pour que la France soit exemplaire lors de la conférence Climat de Paris 2015,
- encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales,
- faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur 3 ans.

Les actions se caractérisent notamment par l'enfouissement du réseau d'électricité.

Ainsi, Monsieur le Maire expose à nouveau les travaux de restructuration de l'avenue Alsace Lorraine et par conséquent les travaux d'effacement des réseaux électriques. Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a transféré sa compétence en la matière.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 38 500 € H.T. et la contribution de la commune s'élève à 23 100 €. Le financement sera effectué par contribution de la commune imputable en section d'investissement dans le budget communal au chapitre 2041582 et le règlement sera effectué sur l'exercice comptable 2018.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur les éléments susdits.

Monsieur le Maire

Ces travaux seront réalisés par SDE09 Syndicat Des Collectivités Electrifiées de l'Ariège qui participe sur tout ce qui est éclairage souvent dans des proportions très intéressantes et on remercie son président qui suit avec attention l'ensemble de ce projet qui est important puisque le réseau électrique fait partie des futures économies possibles au travers de ce que nous allons mettre en place grâce au projet TEPCV.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci donc pour cette délibération

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (27 voix pour)

Travaux d'éclairage public Avenue Alsace-Lorraine / Syndicat Départemental de l'Énergie de l'Ariège.

Didier FABRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la collectivité s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie du territoire et de la préparer aux impacts du changement climatique. A cette fin utile, la collectivité a entrepris une démarche globale et participative engageant toute la population d'un territoire qui vise l'excellence et l'exemplarité environnementale. La commune a été déclarée Territoire à Énergie Positive et pour la Croissance Verte (TEPCV) lancée par la Ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie. L'objectif est de mobiliser le territoire et de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- atténuer les effets du changement climatiques, pour que la France soit exemplaire lors de la conférence Climat de Paris 2015,
- encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales,
- faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur 3 ans.

Les actions se caractérisent notamment par le remplacement du dispositif d'éclairage public.

Ainsi, Monsieur le Maire expose à nouveau les travaux de restructuration de l'avenue Alsace Lorraine et par conséquent les travaux d'éclairage public. Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a transféré sa compétence en la matière.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 152 870 € H.T. La commune peut bénéficier d'une subvention du conseil départemental à hauteur de 50 % plafonné à 15 000 €. Ainsi, la contribution de la commune s'élève à 137 870 € HT. Le financement sera effectué par contribution de la commune imputable en section de fonctionnement dans le budget communal au chapitre 655 et le règlement sera effectué sur l'exercice comptable 2018.

Monsieur le Maire

Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (27 voix pour)

Demande de subventions pour la restauration des reliquaires de Sainte-Ruffine et Sainte Seconde

Jean-Luc Torrecillas

Mesdames, Messieurs. Je crois que nous avons déjà parlé un petit peu de ces découvertes récentes qu'a fait le père Edouard dans l'église Notre-Dame-de-l'Assomption de deux statuts qui sont datées du 18ème siècle qui ont été classées au titre des monuments historiques en fin d'année dernière et pour lesquelles des travaux de rénovation sont strictement indispensables. Effectivement, comme il est écrit sur la délibération, ces statuts n'ont pas été particulièrement bien conservés. Cela nécessite un travail de rénovation vraiment pointu et précis. Nous avons donc reçu avec l'aide de la DRAC et je remercie au passage Catherine Saint Martin qui nous a bien aidés sur ces démarches. Elle a fait venir des spécialistes de ce type d'objets et nous a permis de monter une demande de subventions.

De plus, Jackie Roy a travaillé de son côté et a fait des demandes de subventions qui pourraient permettre l'installation de ces bustes quand ils seront rénovés en l'église selon le choix des croyants.

Restauration des reliquaires de Sainte Ruffine et Sainte Seconde	Montant HT	%
Etat	1.747,50	25
Conseil Régional d'Occitanie	1.747,50	25
Conseil Départemental de l'Ariège	2.097,00	30
Autofinancement (part restant à la charge de la commune)	1.398,00	20
Coût Total HT	6.990,00	100

Monsieur le Maire

Il est important de garder en patrimoine ces reliques dans la ville de Lavelanet. C'est important d'avoir les aides du département. Jackie Roy, au travers du Crédit Agricole, dont il était administrateur jusqu'à il y a 15 jours, m'a chargé de le remplacer en tant qu'administrateur de la caisse du Crédit Agricole et donc c'est une opération qui pourra se solder par une opération blanche pour la ville. Ce sont deux belles statues qui seront remises en état.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette décision.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (27 voix pour)

Concernant les marchés publics déconstruction de la maison des secteurs Sécoustous partie 1

Didier FABRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la ville de Lavelanet a été d'une part lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « centres-bourgs » et d'autre part déclarée « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ». L'association de ces deux démarches a fait émerger un projet ambitieux, global et soucieux de servir ses habitants et de redynamiser son bassin de vie afin de lui offrir une dimension résolument moderne et tournée vers l'avenir « Lavelanet 2050 ».

Ces réflexions ont amené la collectivité à faire le pari d'une recomposition en profondeur de l'espace public par une dé-densification du tissu ancien, la constitution d'espaces publics, la réhabilitation de l'habitat, la mise en œuvre des mobilités douces, la réappropriation d'éléments de nature auparavant cachés et la reconstitution d'une perméabilité entre la ville et son exceptionnel cadre paysager et naturel dont l'objectif est de créer un véritable centre-ville disposant d'une urbanité.

Ainsi, dans le cadre de cette recomposition urbaine, la démolition des logements du secteur Sécoustous 1 s'inscrit dans le cadre du projet « Lavelanet 2050 ». Ce secteur ne dispose pas d'une offre en logements correspondant aux attentes des différentes populations qui souhaitent y habiter. Les prestations proposées dans l'ancien ne répondent plus aux mœurs actuelles de ménages qui, à défaut, choisissent d'habiter en périphérie des logements offrant des prestations à la hauteur de la majorité des attentes.

Le parc immobilier ancien, n'ayant pas su s'adapter, accueille un public avec de faibles ressources, ou reste vacant.

De plus, le centre-ville est dépourvu de centralité, d'une absence totale d'espaces publics et d'éléments de végétalisation.

Ainsi, ce projet se caractérise par la démolition d'habitat insalubre pour créer un nouveau cœur de ville.

Les bâtiments démolis sont situés 4, place Henri Portet – 6, 7 et 9 rue Frédéric Soulié et sont cadastrés : Section C – Parcelles n° 405 – 406 – 407 - 408 et 733.

L'objectif de cet aménagement est la création de la centralité de la ville. Le secteur Sécoustous doit devenir le centre urbain de la ville et le point de convergence des liaisons douces des deux soulas et des deux voies vertes.

Afin de mener à bien cette opération, la commune a confié le projet de démolition du complexe immobilier Secteur SECOUSTOUS 1, au cabinet OMEGA ALLIANCE – Agence de TOULOUSE– Les Ambassadeurs 2 – 1 Allée des Nymphéas – Entrée B2 – 31240 L'UNION.

Il indique que, par conséquent, un marché de travaux doit être lancé selon la procédure adaptée, dont le montant est estimé à 258 160.20 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Monsieur le Maire

C'est la suite de tout ce qui se passe en centre-ville et les délibérations qui sont faites sont des délibérations complémentaires à l'ensemble des démolitions qui vont avoir lieu.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (27 voix pour)

Concernant les Affaires Sociales : Réactualisation Jean Miquel : modification de l'indice de référence des loyers au 3^{ème} trimestre 2017.

Myriam Léonard

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération n° 2018/011 en date du 18 janvier 2018 relative à la réactualisation des loyers et des charges de la résidence Jean Miquel à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il indique qu'il convient de modifier l'indice de référence des loyers au 3^{ème} trimestre 2017 qui a augmenté de 0.90 % et non de 0.51 %, comme acté dans la délibération sus-citée.

Puis, il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Monsieur Le Maire

Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (27 voix pour)

Achat à Monsieur NOVES Eric d'un immeuble situé 17 rue Frédéric Soulié

Je rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la collectivité a été retenue à titre expérimental dans le cadre de l'AMI Centre Bourg pour revitaliser son centre-ville.

D'après l'étude « Reconquête du Centre Ancien » réalisée et rendue fin 2014 par le Cabinet AARP il apparaît la volonté politique de revitaliser le centre ancien, grâce à des projets de restructuration urbaine, d'embellissements paysagers et urbains.

L'ilot Place Henri Portet / rue Frédéric Soulié a été repéré comme ilot « très sensible » de par l'insalubrité des bâtiments jouxtant la place et stratégique pour le projet urbain.

La parcelle cadastrée section C n° 412, située 17 rue Frédéric Soulié, propriété de Monsieur NOVES Eric, fait partie de cet ilot sensible (cf plan ci-joint). L'emplacement de cet immeuble composé de six logements locatifs, occupe un emplacement stratégique dans le cadre du projet de « Reconquête du Centre Ancien », car situé dans le premier flot à démolir.

Dans son avis en date du 12 janvier 2018 les services des domaines ont évalué ce bien à 165.000€ HT.

Après négociation, Monsieur NOVES accepte de vendre à la commune son immeuble situé 17 rue Frédéric Soulié au prix de 200.000 €.

Je propose d'acheter cet immeuble situé 17 rue Frédéric Soulié, propriété de Monsieur NOVES Eric, au prix de 200.000 €, en vue de sa démolition.

Je vous demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'achat de cet immeuble dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Les financements du projet sont validés par le projet TEPCV

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Merci

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (22 voix pour et 5 abstentions : Monsieur Pinho-Teixeira, Madame Guerrero, Madame Roudiere-Carbonnel, et par procuration messieurs Monsieur Antini et Monsieur Ferrier)

Enfance Jeunesse: Renouvellement de la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix pour le service Enfance-Jeunesse.

Isabelle GRAUPERA

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que, par délibération n°2015/205, le conseil municipal a validé la conclusion d'une convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix organisant la mise à disposition, par l'intercommunalité de Mirepoix à la Ville de Lavelanet, d'une partie de ses services pour l'accompagner dans l'exercice de la compétence enfance jeunesse.

Cette convention s'achève prochainement et un point de situation a été fait en interne. Il en ressort que les termes de ce partenariat, notamment dans les objectifs qui avaient été fixés, doivent évoluer. Jusqu'à présent, les missions d'appui étaient les suivantes :

- aide à l'élaboration d'un diagnostic,
- aide à l'élaboration d'un projet de service,
- formation des équipes,
- pilotage du projet.

Il est proposé de modifier le contenu de l'accompagnement et de le rédiger comme suit :

- accompagnement des élus et DGS : aide à la décision,
- soutien à la directrice du pôle 3-11 ans et la directrice adjointe, et du dispositif jeunesse dans la gestion du dispositif,
- gestion du budget global du service Enfance Jeunesse,
- gestion de l'ensemble des contrats liés avec la CAF (Contrat Enfance Jeunesse, PSO, Conseil départemental,...),
- élaboration d'un projet de service,
- pilotage du projet.

Un agent titulaire de catégorie A intervenait jusqu'alors à raison de 20% de son temps de travail. Il est proposé, compte tenu de l'accroissement des missions d'appui, de porter son intervention à 30% de son temps de travail.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le domaine de l'enfance-jeunesse, des partenariats sont déjà opérationnels entre les structures de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix et celles de la Commune de Lavelanet : organisation de manifestations, séjours ou activités des services enfance-jeunesse.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention annexé à la présente délibération qui définit les modalités de partenariat entre les parties et détermine le coût de cette prestation qui s'élèvera à 18.000€ par an, payables semestriellement. La présente convention a une durée d'un an renouvelable tacitement et ce, pour une durée de trois ans. Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de trois mois.

Ainsi, sur le fondement des articles L.5211-4-1 IV du Code Général des Collectivités Territoriales et après avis favorable des deux collègues formant le Comité Technique de la commune de Lavelanet, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Monsieur le Maire

Concernant cette décision, je tenais à souligner la parfaite entente et la confiance absolue qui règne avec le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix. C'est rassurant pour l'avenir, dans la mesure où, nous pouvons mettre en place des coopérations utiles et efficaces. D'autres coopérations avec d'autres communes viendront avec la ville de Lavelanet. Pour le moment, nous avançons pas à pas pour faire en sorte que nos fonctions soient aux services des citoyens et non pas dans des guerres stériles et d'opposition comme celles que nous pouvons voir et entendre actuellement. Donc, je suis très heureux de voir que ce projet est bien mené parce que ce n'est pas un sujet qui est facile. Je pense que, pour le moment, nous sommes en train de travailler avec la CCPM, des contacts sont pris également avec en mairie de Laroque d'Olmes pour mutualiser pas mal de services comme nous ferons pour le matériel. Cela fait partie des nouveautés qui sont là, cette année, dans le but d'améliorer les moyens et les actions menés en faveur de l'ensemble de nos publics.

Y a-t-il des questions? Qui est contre? Qui s'abstient? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (27 voix pour)

Mise à jour sur la gestion du personnel

Myriam Léonard

PERSONNEL TITULAIRE :

- Création d'un poste d'adjoint technique relevant du grade d'Adjoint Technique, à temps complet, dans le cadre de la pérennisation d'un poste d'agent contractuel ;
- Création d'un poste d'opérateur projectionniste adjoint relevant du grade d'Adjoint Technique, à temps complet, dans le cadre de la pérennisation d'un poste d'agent contractuel ;
- Création d'un poste d'ATSEM relevant du grade d'Adjoint Technique, à temps complet, dans le cadre de la pérennisation d'un poste d'agent contractuel ;

- Création d'un poste d'adjoint d'animation relevant du grade d'Adjoint d'Animation, à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires, dans le cadre de la pérennisation d'un poste d'agent contractuel ;

Nous parlions tout à l'heure des contrats d'avenir. Le 1er c'est création d'un poste d'adjoint technique relevant d'un grade d'adjoint technique c'est une personne que nous avons eu en contrat d'avenir durant trois ans, contractuel durant deux ans, il sera stagiaire de la Fonction Publique Territoriale à partir du 1er juillet.

Monsieur le Maire

Cela fait partie des personnels qui intégreront. Lorsqu'il y a eu des contrats qui ont été renouvelés à plusieurs reprises, il est à un moment obligatoire de les titulariser. Certains remplaceront très prochainement d'autres personnels qui partiront à la retraite. Et, il y a un délai d'une paire d'années, pour former ces personnels à remplacer des postes très techniques qui méritent cette formation en amont.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (27 voix pour)

Frais de jury des examens de fin d'année de l'école de musique

Madame Emilie ALLABERT

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée délibérante que chaque fin d'année scolaire (mai ou juin), l'école municipale de musique de Lavelanet organise des examens d'évaluation des élèves pour les 8 classes d'instrument.

Le jury d'examen doit être composé de membres extérieurs à l'école de musique afin d'évaluer le niveau et vérifier les acquis permettant le passage en classe supérieure. Il est complété par le professeur habituel de l'élève évalué, et la directrice de l'école.

Ces interventions de personnes extérieures à l'école de musique donnent lieu à indemnisation financière. Monsieur le Maire propose qu'elle soit fixée à 62,21 € Brut pour 3 heures et qu'elle soit octroyée à chacun des membres extérieurs du jury et qui ne dépasse pas 8 personnes. Leur nombre dépend de celui des classes d'instrument. Il précise que cette prestation déclenchera l'établissement d'une fiche de paie pour chaque membre du jury concerné.

Puis Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Monsieur Le Maire

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Merci. Est-ce qu'on a une estimation approximative du nombre de personnes qui vont évaluer ?

Madame Emilie ALLABERT

Il y a 8 classes d'instrument. C'est complexe. Par exemple dans la classe des cuivres, il y a à la fois trombone, trompette, tuba. Il n'y a besoin que d'une seule personne. Après, les autres instruments clarinette, piano, saxo..., il y a une personne. C'est 8 personnes maximum mais ça ne peut être que 5 ou 6 personnes à 3 heures maximum

Monsieur le Maire

D'autres questions? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (27 voix pour)

Modification au régime indemnitaire 2018 du personnel communal.

Myriam Léonard

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une modification au Régime indemnitaire 2018 (Délibération du Conseil Municipal du 11 Décembre 2017) concernant le personnel titulaire communal et notamment l'indemnité spéciale mensuelle de fonction Filière Police.

Au 1^{er} Avril 2018, modification de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction – Filière Police comme suit :

Grade	Responsabilité service	Taux maxi retenu
1 Brigadier Chef principal	Chef de service	18%
1 Brigadier Chef principal	Adjoint chef de service	16%
1 Gardien - Brigadier		16%

Puis il demande à l'assemblée de se prononcer,

Monsieur Le Maire

Y a-t-il des questions ? Qui est contre? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (27 voix pour)

Adhésion au service remplacement mis en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ariège.

Myriam Léonard

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la création d'un service remplacement par le Centre de Gestion de l'Ariège, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, auquel il peut être fait appel pour pallier les absences de courte durée du

personnel moyennant une participation horaire fixée par le Conseil d'Administration de cet établissement.

Pour pouvoir bénéficier de ce service en cas de besoin, une convention d'adhésion doit être signée entre la collectivité et le Centre de Gestion de l'Ariège.

C'est surtout au cas où on ne trouve pas sur place, on fait appel au Centre de Gestion.

Monsieur Le Maire

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (27 voix pour)

Concernant toutes les délibérations sur les travaux de la ville de Lavelanet. Je crois qu'il est important de savoir que ces travaux se feront, seront réalisés mais uniquement avec l'argent de Lavelanet, des aides de l'Etat, du Département et de la Région. Pourquoi je vous dis ça aujourd'hui, parce que des rumeurs, des bruits circulent encore une fois contre la mairie de Lavelanet, contre son maire et sur la gestion de sa ville.

Je veux répondre et j'aurai largement l'occasion de le faire prochainement.

Je crois qu'il faut que certains élus arrêtent de taper sur Lavelanet, comme si Lavelanet était le diable et que Lavelanet se servait de la Communauté de Communes comme étant l'exutoire profond de tous les maux de cette planète. Au Conseil Départemental, les mêmes sons de cloche me sont revenus avec des gens qui étaient à des réunions où certains vice-président, pas Monsieur Teixeira, ont abordé le sujet de Lavelanet.

Alors, je vais mettre en garde ces élus d'arrêter de faire en sorte de manipuler l'opinion de certaines personnalités élus de ce territoire contre systématiquement ce que réalise Lavelanet. Ce que nous réalisons nous-le réalisons parce que nous avons fait pendant 10 ans des efforts, des travaux. Nous avons travaillé, nous n'avons pas pleuré sur le passé, nous n'avons pas regretté que certaine chose ne se passe pas. Nous, on est allé de l'avant et nous avons mis un véritable projet d'avenir. Ce qui n'était pas le cas de tout le monde.

Ce que nous faisons, nous le faisons par le travail. Travailler au quotidien et les fonds de la commune que je suis allé chercher aussi au travers de mes fonctions avec une écoute très particulière à l'extérieur.

Il est dommage d'avoir des échos hyper négatifs sur notre ville et ses habitants. Je mets simplement en garde et je le dis à tous mes élus.

Le pacte de confiance qu'on a pu faire avec la Communauté de Communes, est rompu, je le dis d'ores et déjà. Ce pacte a été rompu par des comportements inadmissibles de responsable de structures qui auraient dû plutôt que de tendre le point, donner la main tel que moi je l'ai fait pendant des années. Je le dis clairement et sereinement sans émotion particulière si ce n'est celle de la vérité d'une équipe qui est au travail. Je voudrais prévenir que la ville de Lavelanet n'est pas contre les petites communes.

C'est vrai que le travail de martèlement, de diffamation, de manipulation qui a été mis en place depuis 10 ans, depuis 2008, commence à porter ses fruits puisque certains élus aujourd'hui considèrent que Lavelanet est le mal de ce territoire. J'aurai l'occasion de m'exprimer officiellement un peu plus tard mais je crois qu'il faut qu'ils sachent que je ne vais pas rester sans rien dire. S'il faut sortir des documents, on va sortir des documents. C'est dommage pour ce territoire qui est en train de sortir de l'ornière dans lequel il est.

Je mets en garde quelques vice-président et élus maire de certaines collectivités que si ces propos doivent être maintenus, je peux montrer également ce que le Bourg Centre et les Bourgs Centre car je crois que mon collègue de Laroque d'Olmes est aussi mis à mal de belle manière, nous pouvons aussi réagir d'une façon qui laissera certainement des traces. Notre seul objectif c'est d'aider. Nous avons plutôt intérêt de travailler tous ensemble main dans la main plutôt que de voir ce qui se passe encore à l'heure actuelle.

Je respecte trop les gens qui habitent à Lavelanet, qui paient leurs impôts à Lavelanet plus que tous les autres et qui font des sacrifices importants pour accepter que les gens d'ailleurs viennent à Lavelanet participer à moindre coût sur nos équipements. Aujourd'hui, le pacte de confiance, qui pouvait être mis en place entre la Communauté de Communes, la mairie de Lavelanet et d'autres communes, est rompu. Les propos, de ces jours-ci, me confirme qu'il n'y aura pas de marche arrière possible. Je voulais vous le dire parce que ça fait mal de voir que nous nous battons pour sortir le territoire de là où il était. On y arrive, les entreprises arrivent. Certaines seront en difficulté parce que le PPR va nous être repoussé d'un mois et demi. Il est reporté au 17 mai, c'est inadmissible. Je crois qu'il y a un acharnement et on va essayer de le combattre. Aujourd'hui, on est remonté pour faire entendre la voix de cette ville qui s'est battue pour que ce territoire puisse avancer.

Merci à tous bonne soirée.

La séance est levée à 19h20.

